



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° 2015-08 NUISANCES

Lors de sa séance régulière du 3 août 2015, le conseil municipal a adopté le Règlement de nuisances n° 2015-08, remplaçant le règlement 2014-09.

Toute personne peut consulter le règlement au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à North Hatley ce 4 août 2015.

Paul Conway
Adjoint à la direction